

SEANCE DU 04/11/2014

Résumé succinct : L'intégralité du compte-rendu est consultable en mairie.

Étaient présents : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUAS Gwenaël, Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, M. RAULT Daniel, Mme LEGOFF Candylène, Mme RONDEL Emmanuelle, Mme JOUAN Véronique, M. GAUTHIER Joseph, M. HOUZÉ Daniel, M. PANSART Yves, Mme LYONNARD Odile.

Étaient Excusé(es) : Mme LEBRET Isabelle donne pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. CHANTOISEL Fabien donne pouvoir à Mme JOUAN Véronique.

Secrétaire de Séance : Lucie CORBIN

Nombre de membres en exercice : 15.

Présents : 13 formants la majorité des membres en exercice.

Métrie : contrôle des branchements existants au colorant : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau :

Le projet de création d'une station d'épuration de type boues activées est en cours et le projet d'arrêté préfectoral de rejet inclus la réduction des eaux parasites.

Dans cet objectif, des contrôles de branchements existants au colorant sont préconisés. Au 31 décembre 2013, le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement était de 367. Compte tenu des contrôles de branchement des cinq dernières années et des vérifications réalisées contractuellement dans le cadre du contrat d'affermage par la SAUR, il resterait 240 branchements à contrôler. Le montant de ces contrôles est estimé sur une base de 60 € l'unité à 14 400 € hors taxes. Une subvention de 50% du montant H.T. des travaux peut-être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau soit 7 200.00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux susvisés et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau.

Métrologie : pose d'un débitmètre et contrôle de surverse sur le poste de relevage du reposoir : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau :

La pose d'un débitmètre et d'un contrôle de surverse sur le poste de relevage du reposoir est également recommandée afin de réduire les eaux parasites sur le réseau d'assainissement. Cette instrumentation permettra de sectoriser et de mesurer les eaux d'infiltration et de pluviométrie en nappe haute et en nappe basse. Le montant de ces travaux est estimé à 7 000 € HT finançable à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau (4 900.00 €). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux susvisés et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau.

Informations diverses : compte-rendu sur le travail des commissions :

***Commission information, communication.**

Un nouveau logiciel a été acheté par la municipalité pour la réalisation du bulletin.

***Commission commerces, artisanat, entreprises.**

Une réflexion est à mener sur la mise en place d'un panneau d'information, à l'entrée d'agglomération, sur les commerçants, artisans et entreprises présentes sur la commune.

La commune est engagée dans un projet de montée en débit sur son territoire. Celui-ci a été acté par le Conseil Communautaire de la précédente mandature en juin 2013.

Deux opérations (7 au niveau de la communauté de Communes) sont en cours sur la commune. La mise en service est prévue pour avril – mai.

***Commission Associations, sports, culture et loisirs.**

Un dossier de demande de subvention a été créé et remis à chaque association de HENANBIHEN. Par ailleurs, une convention pour toutes les locations de salle sur la commune est également établie lors de la mise à disposition gratuite avec la production d'une attestation d'assurance.

***Commission Affaires scolaires, enfance.**

La commission a travaillé sur la mise en place des Temps

d'Activités Périscolaires. Les retours sont positifs de la part des familles, des intervenants, du personnel communal et des enfants. Une réunion sera organisée au cours du 2^{ème} semestre de l'année scolaire afin de préparer le projet de la rentrée scolaire de 2015.

***Commission voirie, réseaux, environnement.**

► Lotissement Le Champ Rocher : la voirie définitive est en cours de réalisation.

► Lotissement « Minoterie 2 » : la voirie provisoire est en cours d'achèvement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les lots n°1, 2, 6, 8 et 11 du lotissement « Minoterie 2 » à des particuliers. Un panneau publicitaire présentant le lotissement sera mis en place dans les prochains jours, rue Abbé Philoux.

► Travaux sur le réseau d'Eaux Pluviales rue du Gros Chêne : le raccordement à la rue du Temple aura lieu fin novembre 2014.

***Commission finances.**

Madame BRAMI a présenté une analyse financière de la commune, analyse validée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), lors de la dernière commission finances.

Monsieur le Maire présente succinctement cette analyse. En 2013, la CAF nette (Capacité d'Autofinancement) était de 110 959.00 €. Elle est proche du seuil critique. Si le Budget Primitif 2014 de la commune avait été réalisée dans son ensemble tel que voté, la commune aurait eu une dégradation générale de ses finances. La réalisation de l'ensemble des projets d'investissement inscrits au B.P. 2014 par emprunt aurait compromis les équilibres budgétaires. Monsieur le Maire estime au vu de cette analyse financière, qu'il y a lieu d'être prudent pour faire appel à de nouveaux emprunts.

***L'Etablissement Public Foncier (EPF).**

Monsieur le Maire rappelle que deux opérations sont portées, actuellement et concomitamment, par l'EPF. Ces terrains ont été acquis par l'EPF pour le compte de la commune et ne sont, à ce jour pas payés par la Commune. Cette dernière devra rembourser à l'EPF près de 300 000.00 € (86 000.00 € au 31 décembre 2015 et 214 000.00 € au 23 janvier 2017).

Bons d'achats pour le personnel communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 75,00 € le montant des bons, à faire valoir dans les commerces de la commune, attribués au personnel communal pour la fin d'année, qu'il soit agent titulaire ou non titulaire à temps complet, non complet ou partiel ainsi qu'aux agents du Centre de Gestions des Côtes d'Armor intervenants pour les Temps d'Activités Périscolaires (hors animateurs en auto-entrepreneurs ou ayant une activité professionnelle connexe).

Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative à l'installation classée exploitée par Monsieur GAUTHIER Yves, au lieu-dit « Les Noyers » en vue de l'exploitation d'un élevage porcin de 2 768 animaux équivalents :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre au 17 octobre 2014 relative à une demande de Monsieur Yves GAUTHIER, d'autorisation d'exploiter un élevage porcin de 2 768 animaux équivalents au lieu-dit « Les Noyers » sur la commune.